

Avis de Course



***V^e Corsica
Classic
organisée
du 23 au 31
août 2014***

Calvi

Girolata

Ajaccio

Porto-Pollo

Bonifacio

Porto-Vecchio



1. **RÈGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de course à la voile (RCV).
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « *Prescriptions* » si nécessaire.
- 1.3 les règlements fédéraux et les règles de jauge CIM et IRC 2014 ;
- 1.4 la partie B, section II du Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 les Règlementations spéciales offshore (OSR) quand elles s'appliquent.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. **PUBLICITÉ**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. **ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

- 3.1 Chaque bateau devra être armé conformément à la réglementation de son pavillon pour une navigation hauturière. À défaut, la catégorie hauturière (+ de 6 nautiques d'un abri) de la division 240 de la Marine marchande est applicable.
- 3.2 Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.3 La régata est ouverte à tous les « *Yachts de tradition* » jaugés CIM et les « *Esprits de tradition* » jaugés IRC 2014.
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence club FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs ;
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ;
 - le certificat de jauge ou de conformité de l'année en cours.
- 3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité nationale membre de l'ISAF ;
 - le certificat de jauge ou de conformité ;
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'euros ;
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.6 Le nombre de bateaux pouvant s'inscrire est limité à 40. Les fiches de pré-inscriptions, (cf fin de l'avis de course), seront enregistrées dans l'ordre de réception par l'autorité organisatrice. L'épreuve sera annulée si le nombre de pré-inscriptions est inférieur à 10 au 15 août 2014.
- 3.7 Les responsables des bateaux devront faire parvenir avant le vendredi 15 août 2014, la fiche de pré-inscription. Si le nombre d'équipiers n'est pas encore définitif à cette date, les responsables des bateaux pré-inscrits devront compléter la liste d'équipage et régler les frais d'inscription le samedi 23 août à Calvi.

4. **FRAIS D'INSCRIPTION**

Les frais d'inscription sont fixés à 100 € par membre d'équipage (barreur ou skipper inclus).

5. PROGRAMME PROVISOIRE (avril 2014)	
Samedi 23 août	Calvi - Confirmation des inscriptions
Dimanche 24 août	1^{re} course - Calvi-Girolata
Lundi 25 août	2^e course - Girolata - Ajaccio
Mardi 26 août	3^e course - Ajaccio-Cala d'Orzu
Mercredi 27 août	4^e course - Porto-Pollo-Bonifacio
Jeudi 28 août	5^e course - Bonifacio-Porto-Vecchio
Vendredi 29 août	6^e course option 1 - Porto-Vecchio - Santa-Giulia
	6^e course option 2 - Porto-Vecchio - Santa-Giulia - Porto-Vecchio
	6^e course option 3 - Porto-Vecchio - Santa-Giulia-Bonifacio
Samedi 30 août	7^e course option 1 - Santa-Giulia - Bonifacio
	7^e course option 2 - Porto-Vecchio - Bonifacio
	7^e course option 3 - Bonifacio - Cavallo - Bonifacio
Dimanche 31 août	8^e course - Trophée de la ville de Bonifacio-Remise des prix

Pour réduire certaines étapes jugées trop longues, une arrivée réduite sera mise en place si possible en fonction des conditions météo. Pour tous les départs, l'heure du premier signal d'avertissement sera fixée à **midi**. Pour toutes les courses, (normales ou réduites), l'heure limite d'arrivée est fixée à **20 heures**.





7. **CLASSEMENT**

7.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

7.2 Le classement des courses s'effectuera en temps sur distance selon l'APM, attribué par la jauge CIM, de chaque bateau pour les « *Voiliers de tradition* ».

7.3 Le classement des courses s'effectuera en temps sur distance avec une « *APM calculée* » égale au BSF moins 516,3 pour les voiliers « *Esprits de tradition* ».

8. **PRIX**

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque classe.

9. **DÉCISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

10. **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler
☎ 06 84 95 57 84 ou 06 48 10 57 76
ou par mail tibo-com@wanadoo.fr

ANNEXE PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 applying to foreign competitors

RRS 64.3 - FFVoile Prescription (*) :

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 - FFVoile Prescription (*) :

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5 - FFVoile Prescription (*) :

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 - FFVoile Prescription (*) :

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 - FFVoile Prescription (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 - FFVoile Prescription (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 - FFVoile Prescription (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R - FFVoile Prescription (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris — email: jury.appel@ffvoile.fr



FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

À retourner par mail avant le vendredi 15 août 2014 à
Association Corsica Classic Yachting
 contact@corsica-classic.com

Ve édition organisée par l'association Corsica Classic Yachting du 23 au 31 août 2014

Nom du bateau

Type de bateau

Numéro de voile

Longueur de coque

TCC (jauge IRC)

--	--	--	--

APM (jauge CIM)

--	--	--	--	--

ÉQUIPAGE (remplir cette liste en commençant par le barreur ou le skipper) à compléter éventuellement le 23 août à Calvi

	Nom-Prénom	Numéro de licence club FFVoile	Club	☎ GSM			
01							
02							
03							
04							
05							
06							
07							
08							
09							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							

FRAIS D'INSCRIPTION

Équipage	100 €	x	Total
----------	-------	---	-------

J'accepte de me soumettre aux Règles de course à la voile 2013-2016 et à toutes les autres règles régissant cette épreuve.

À..... le.....
 Signature du barreur
 ou du skipper